



Extrait du registre des délibérations
Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 9 septembre 2014
Compte rendu affiché le : 15 septembre 2014
Date de la convocation : 28 août 2014

Nombre de délégués :	34	Nombre de délégués concernés :	34
En exercice :	34	En exercice :	34
Présents :	26	Présents :	26
Votants :	26	Votants :	26

Présents: CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Mme Janvier C, Lebreton L, Charbonnier A.
CCFL : Mrs Gonon P, Rousset L, Bonnier D, Thizy B et Bouchut S
CCHL: Avenier J P, Duboeuf P, Moralès P, Murigneux P, Villard P, Ferlay M
SEM : Gandilhon M SIE A : Vincent G
Autres communes : Viricel A, Blanchon P F, Barcet S, Reynard R, Jacquet A, Rousset E, Pral C, Dumas C, Gonon P

Excusés : Dubois G, Charbonnier G, Thizy G, Deshayes S, Laffont J, Thizy G, Bussière L

Secrétaire de séance : Duboeuf P

N°504 Objet : Décisions modificatives budget du SIMA

Monsieur le Président explique que lors du vote du budget le 11 mars 2014, la modification des indemnités des élus n'avait pas été prise en compte et qu'il est donc nécessaire de prendre la décision modificative suivante sur le budget 2014:

Chapitre 12	Dépenses fonctionnement
Article 6531, indemnité des élus	+ 1 900 €
Article 6533, Cotisations des élus	+ 100 €
Chapitre 65	Dépenses fonctionnement
Article 022 dépenses imprévues	- 2 000 €

Monsieur le Président explique que Saint-Etienne Métropole a réajusté en 2013 la participation en incluant la participation sur les dépenses réelles réalisées en 2012 (non facturée jusqu'ici) il est donc nécessaire de prendre la décision modificative suivante sur le budget 2014

Chapitre 11	Dépenses fonctionnement
Article 62878 remboursement de frais à d'autres organismes	+ 5 380.85 €
Chapitre 74	Recettes fonctionnement
Article 7477 participations des budgets communautaires	+ 5 380.85 €

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical acceptent la décision modificative présentée ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie conforme au registre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202278-20140909-504-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/09/2014

Fait à Saint Galmier
Le 9 septembre 2014
Le Président
Jean Yves Charbonnier